

# RÉGLEMENTATION PICKLEBALL ET BADMINTON LIBRES



## RÈGLES GÉNÉRALES

- Réservé aux résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures;
- Les joueurs âgés de 12 ans et moins doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte;
- L'horaire peut être modifié sans préavis en fonction des besoins des écoles.

## PROCÉDURE DE RÉSERVATION

- Réservation obligatoire d'un terrain via notre plateforme de réservation en ligne. Un terrain par groupe;
- Une réservation par jour et **3** réservations par semaine par personne/famille (du lundi au dimanche);
- Les réservations s'effectueront 24 heures précises à l'avance;
- Les participants devront remplir le registre.

## ACCÈS

- École Les Bocages : porte numéro 3
- École Des pionniers (pavillon Laure-Gaudreault) : porte principale

## MESURES SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LA COVID-19

- **Inscription obligatoire;**
- Le port du couvre-visage est obligatoire lors de vos déplacements dans les installations. Le port du couvre-visage n'est pas obligatoire pendant l'activité;
- La pratique en simple avec les occupants de deux résidences est autorisée en s'assurant de respecter en tout temps les directives et consignes sanitaires;
- Lors de la pratique en simple, il n'est pas permis de changer de partenaire (tous les échanges doivent se faire avec le même partenaire);
- **La pratique en double n'est pas permise**, à l'exception des participants de double provenant tous d'une même bulle familiale ou habitant à la même adresse. Ainsi, en situation de double (4 joueurs au total), tous les joueurs doivent provenir de la même résidence);
- Chaque personne entrant dans l'infrastructure doit se laver les mains à la station de lavage identifiée;
- Les participants pourront arriver **5 minutes** maximum avant le début de l'activité;
- **Les participants doivent présenter une preuve de résidence à l'arrivée;**
- Les participants doivent arriver habillés et pourront laisser leurs effets personnels près du terrain réservé;
- Les participants doivent quitter l'infrastructure *immédiatement* après l'activité, et ce en respectant les directives;
- Les accompagnateurs devront attendre à l'extérieur;
- Seules les toilettes sont accessibles;
- Les participants doivent apporter leurs bouteilles d'eau;
- Les participants doivent limiter les contacts et maintenir une distance constante de deux (2) mètres entre eux;
- Toute personne présentant des symptômes liés à la COVID-19 et celles atteintes de maladies chroniques ou immunosupprimées doivent rester à la maison;

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se réserve le droit d'annuler l'activité en tout temps, et ce, sans préavis. Nous demandons aux adultes de développer le sens civique des plus jeunes en les invitant à respecter les règlements en vigueur, et ce, afin que tous puissent tirer le maximum de bénéfice.

Tout manquement à ces règles pourrait entraîner une exclusion individuelle ou collective du gymnase.

**La pratique d'activités sportives et de loisirs dans les lieux publics intérieurs est permise seul, en duo, ou avec les occupants d'une même résidence privée.**